

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION SENIORS

#### Réunion du mercredi 13 décembre 2023

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Bernard Guiraudou**

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### COUPES

Le **tirage au sort** des 16<sup>èmes</sup> de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et du second tour du Challenge Maurice Martin du 28 janvier 2024 aura lieu le **mercredi 10 janvier 2024 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

### MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

#### D1

##### JUVIGNAC AS 1/ST THIBERY SC 1

Du 10 décembre 2023, reportée à l'avance (permanence du District)

**Est reportée au 18 février 2024 journée de rattrapage au calendrier général**

(Arrêté municipal)

#### D2

⚽ Poule A

##### LAVERUNE FC 1/LATTES AS 2

Du 7 janvier 2024

**Est avancée au 6 janvier 2024**

(Accord des clubs)

### VÉTÉRANS

⚽ Poule C

##### BESSAN AS 32/FLORENSAC PINET 33

Du 8 décembre 2023, reportée à l'avance (permanence du District)

**Est reportée au 26 janvier 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

(Arrêté municipal)

⚽ Poule D

## JACOU CLAPIERS FA 35/VENDARGUES PI 33

Du 8 décembre 2023

**Est reportée au 26 janvier 2024, journée de rattrapage au calendrier général**

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

### **POULES DES CHAMPIONNATS D4 ET D5 PHASE 2**

---

La Commission rappelle ci-dessous le Règlement des Compétitions Officielles Partie II – Championnat Foot à 11 :

#### **II. FOOTBALL A 11**

#### **B. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL 3,4 ET 5 (D3, D4 ET D5)**

##### **Article 28 Organisation**

Le District organise les championnats suivants : voir aussi schéma annexe 2

- Départemental 3 :

- saison 2023 - 2024, un championnat comprenant 48 équipes, réparties en 4 poules de 12 équipes chacune
- saison 2024 - 2025, un championnat comprenant 40 équipes, réparties en 4 poules de 10 équipes chacune
- saison 2025 - 2026 et les suivantes, un championnat comprenant 36 équipes, réparties en 3 poules de 12 équipes chacune

- Départemental 4 et 5 :

- **saison 2023 - 2024, un championnat en deux phases**

**La première phase se déroule de mi-septembre à décembre (9 journées) en match aller seulement. Lors de cette phase les équipes engagées en D4 et D5 participent sur un niveau unique à un brassage. Des poules de 10 équipes sont constituées.**

**Un club pourra engager plusieurs équipes pour la première phase. Celles-ci devront être incorporées dans des groupes différents et seule l'équipe supérieure dans l'ordre hiérarchique (N° équipe) pourra prétendre à une éventuelle accession en D4 pour la deuxième phase.**

**A l'issue de cette première phase, les 24 meilleures équipes intègrent le niveau D4 de la phase 2, les autres équipes intègrent le niveau D5.**

**La seconde phase se déroule de janvier à fin mai en match aller - retour. Le niveau D4 sera constitué de 3 poules de 8 équipes, et le niveau D5 de X poules de 8 équipes.**

...

L'attribution du titre de champion de chaque championnat est déterminée conformément aux dispositions de l'article 16 § c) du Règlement des Compétitions Officielles.

La répartition des poules se fait de façon géographique si possible.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

...

##### **Article 31 Accessions - Descentes**

###### a) Accessions

- D3 :

- saison 2023 - 2024 et 2024 - 2025, les équipes classées premières de chacune des 4 poules accèdent en D2 (4 équipes).

...

- D4 :

- **saison 2023 - 2024, à l'issue de la seconde phase, les équipes classées premières de chacune des 3 poules accèdent au niveau D3 (3 équipes)**

• **D5 :**

- saison 2023 - 2024, à l'issue de la seconde phase, les 7 meilleures équipes de D5 accèdent au niveau D4.

...

b) Descentes

• **D3 :**

- saison 2023 - 2024, les équipes classées à la 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> place et les 3 moins bonnes classées à la 10<sup>ème</sup> place descendent en D4 (11 équipes)

...

• **D4 :**

- saison 2023 - 2024, à la fin de la deuxième phase les équipes classées à la dernière place de chacune des 3 poules descendent en D5 (3 équipes).

...

\*\*\*

A l'issue de la première phase, les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place des 5 poules de Brassage D4 Et D5 et les quatre meilleures équipes classées 5<sup>èmes</sup> intègrent le championnat D4 phase 2 (24 équipes), les équipes restantes sont reversées en championnat D5.

Selon les classements, la Commission a établi ce jour la composition des poules des championnats Départemental 4 et Départemental 5 de la seconde phase :

Quotient des équipes classées 5<sup>èmes</sup> de Brassage D4 et D5 phase 1, conformément aux dispositions de l'Article 16 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

JACOU CLAPIERS FA 4	1,875 (instance en cours)
MARSILLARGUES 1	1,555
U.S. BEZIERS 2	1,555
U.S. BEZIERS 3 ou <b>VIASSOIS FCO 2*</b>	1,5, (U.S. BEZIERS 3 ne pourra accéder)
<b>ST PARGOIRE FC 2</b>	1,444

**\*Instance en cours qui ne permet pas de déterminer pour le moment si ST PARGOIRE FC 2 ou VIASSOIS FCO 2 est l'une des quatre meilleures équipes classées cinquièmes du championnat Brassage D4 Et D5 phase 1.**

Les équipes classées premières et secondes de D5 phase 2, ainsi que le meilleur troisième, accèdent au championnat D4 pour la saison 2024-2025.

## DÉPARTEMENTAL 4

### Poule A

AS CROIX D'ARGENT 1  
CASTRIES AV 1  
GIGNAC AS 2  
JACOU CLAPIERS FA 4  
LUNEL-VIEL US 1  
MARSILLARGUES 1  
MIREVAL AS 2  
ST MATHIEU AS 1  
8 équipes

### Poule B

CANET AS 2  
COEUR HERAULT ES 2  
M. CELLENEUVE 2  
MONTBLANC SF 1  
PORT MARIANNE MTP FC 1  
RC MTP CEVENNES 1  
ST MARTIN LONDRES US 1  
**ST PARGOIRE FC 2 OU VIASSOIS 2**  
8 équipes

### **Poule C**

CAZOULS MAR MAU 2  
NEFFIES ROUJAN RC 1  
OL. MARAUSSAN BITER 1  
PUISSALICON MAGALAS 2  
SAUVIAN FC 1  
SC LODEVE 2  
THEZAN ST GENIES OF 1  
U. S. BEZIERS 2

**8 équipes**

## **DÉPARTEMENTAL 5**

### **Poule A**

B.CEVENNES GANGEOISE 2  
CASTRIES AV 2  
JACOU CLAPIERS FA 3  
LA GRANDE MOTTE AS 2  
MUC FOOTBALL 1  
MUDAISON E.S. 1  
PRADES LEZ FC 2  
VALERGUES AS 2

**8 équipes**

### **Poule B**

AS ST BAUZILLE 1  
JUVIGNAC AS 2  
M. LUNARET NORD 1  
MEZE STADE FC 3  
OL. MARAUSSAN BITER 2  
S. POINTE COURTE 2  
THONGUE ET LIBRON FC 2  
VIL.MAGUELONE 2

**8 équipes**

### **Poule C**

ENSERUNE FC 2  
FC PEZENAS 1  
GRAND ORB FOOT ES 2  
LAMALOU FC 2  
LE POUGET US 2  
**ST PARGOIRE FC 2 OU VIASSOIS 2**  
SUD HERAULT FO 3  
U. S. BEZIERS 3  
VILLEVEYRAC US 2

**9 équipes**

Pour la poule C composée de 9 équipes, quatre journées supplémentaires ont été rajoutées au calendrier général : les 10 mars, 14 avril, 1<sup>er</sup> mai et 12 mai 2024.

## **INFORMATION AUX CLUBS**

---

**ST GEORGES RC 31/MONTP. MILLENAIRE 31**

27157873 – Vétérans (D) du 8 décembre 2023

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

## **FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI**

---

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

**M. LUNARET NORD 1 (503234)**

26561308 – Brassage D4 Et D5 (B) du 3 décembre 2023

**Amende : 1<sup>er</sup> HD\* : 1 €**

(Version papier déposée à l'accueil le 10 décembre 2023)

HD\* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

## **FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL**

---

### **MARSEILLAN CS 31**

27153696 – Vétérans (C) du 8 décembre 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 10 janvier 2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 10 janvier 2024**

Le Président,  
**Jacques Gay**

Le Secrétaire de séance,  
**Bruno Lefevre**